



Accueil > Nouvelles

[Retour accueil](#)

[Nouvelles](#)

[Émissions](#)

[Horaires](#)

[Calendrier culturel](#)

[Où nous capter](#)

[Concours](#)

[À propos de
Radio-Canada Ontario](#)

[Autres régions](#)

REGARDEZ EN DIFFÉRÉ

**LE TÉLÉJOURNAL
Ontario**

ÉCOUTEZ EN DIRECT
en Windows Media



Choisissez une région



Aide à l'écoute

RECHERCHE

ICI RADIO-CANADA

■ Salle de presse

■ Écran de veille

Manchettes gratuites

Recevez gratuitement les manchettes quotidiennes de Radio-Canada.ca sur le site de votre entreprise ou organisme.



XML



Le FBI accède à des relevés de transactions financières de Canadiens

Mise à jour le vendredi 1 octobre 2004, 9 h 50 .



Le Patriot Act permet au gouvernement américain d'avoir accès à des relevés de transactions financières de citoyens canadiens. C'est du moins ce qu'affirme le député néo-démocrate de Windsor-Ouest, Brian Massé.

Sous prétexte de prévenir le terrorisme, le Patriot Act permet au FBI d'accéder à des informations sur un client de n'importe quelle entreprise américaine, sans mandat et sans informer cette personne qu'elle est sous enquête.

Or, plusieurs institutions financières canadiennes font compiler les transactions de leurs services de cartes de crédit par des entreprises américaines.

La situation inquiète Brian Massé, qui demande aux libéraux de s'assurer que les États-Unis respectent la vie privée des Canadiens. Il rappelle que le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada a déjà critiqué l'impact du Patriot Act.

De son côté, le commissariat refuse de discuter de ce problème précis avant d'avoir analysé une décision de la Cour suprême des États-Unis, qui vient de déclarer inconstitutionnelle une partie du Patriot Act.



Brian Masse

Le Patriot Act, a été adopté aux États-Unis à la suite des attentats du 11 septembre. La loi permet d'accroître la surveillance des citoyens via Internet, facilite les écoutes téléphoniques et l'obtention de renseignements sur les activités financières de toute personne suspectée de terrorisme, renforce les pouvoirs de l'Immigration, des services judiciaires et du Renseignement.

Mercredi, un juge fédéral américain a statué qu'une disposition de la loi, qui autorise FBI à recueillir les relevés téléphoniques et Internet de citoyens et empêche les fournisseurs de révéler la situation à leurs clients, violait la Constitution américaine.

Hyperliens

[Commissariat à la protection de la vie privée du Canada](#)

Radio-Canada n'est aucunement responsable du contenu des sites externes

[RETOUR](#)
[IMPRIMER](#)
[PARTAGER AVEC UN AMI](#)

[Autres nouvelles régionales >>>](#)

[Toutes les nouvelles nationales et internationales >>>](#)

© Radio-Canada. Tous droits réservés.